

# Estonie : le Premier secrétaire de l'ambassade de Russie déclaré persona non grata

## Description

Le 13 août, le ministère estonien des Affaires étrangères a remis une note diplomatique au chargé d'affaires de l'ambassade de Russie à Tallinn lui signifiant que l'Estonie n'avait pas l'intention de tolérer les activités menées par Moscou « à l'encontre de l'ordre constitutionnel et de la stabilité intérieure du pays » et, à ce titre, exigeait le départ du territoire estonien du Premier secrétaire de l'ambassade de Russie.

Le ministre estonien des Affaires étrangères Margus Tsahkna a précisé que le diplomate incriminé (en l'occurrence Dmitri Prilepine) avait été « *directement et activement impliqué dans l'atteinte à l'ordre constitutionnel et au système juridique de l'Estonie, ainsi que dans la division de la société estonienne* », relevant notamment plusieurs infractions liées la violation des sanctions, ce qui relève de crime contre l'Etat. Il a dénoncé les ingérences de l'ambassade de Russie dans les affaires intérieures de l'Estonie : « *En expulsant le diplomate, nous démontrons que l'Estonie ne permettra aucune action orchestrée et organisée par un Etat étranger sur son territoire.* »

Le ministère russe des Affaires étrangères a en retour déclaré qu'il était désormais « *presque habitué aux actions hostiles de l'Estonie* » et promis en retour des mesures de représailles.

Depuis février 2022, le consulat général d'Estonie à Saint-Petersbourg et le bureau consulaire de Pskov ont été fermés (printemps 2022). Le consulat général de Russie à Narva et le bureau consulaire de l'ambassade de Russie à Tartu ont également été fermés. Depuis février 2023, l'ambassade de Russie à Tallinn est dirigée par un chargé d'affaires par intérim, Lenar Salimoulline. L'Estonie n'a, elle aussi, plus d'ambassadeur à Moscou mais seulement un chargé d'affaires par intérim, Marek Juhtigi.

**Sources** : Ministère estonien des Affaires étrangères, Postimees.ee, ERR.ee, The Moscow Times.

## date créée

18/08/2025

## Champs de Méta

**Auteur-article** : Céline Bayou